

Le nouveau Conseil d'administration de la Caf de l'Ain est installé

Le mercredi 18 mars, le nouveau Conseil d'administration de la Caf de l'Ain a été installé pour une durée de quatre ans, par arrêté du ministère des Solidarités et de la Santé. Quel est son rôle ? Qui sont ses nouveaux représentants ? Explications.

Une gouvernance partagée au service d'une mission d'intérêt général

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la Caisse d'allocations familiales est pilotée par une gouvernance partagée entre le directeur, chargé de la gestion et de la mise en œuvre opérationnelle des décisions, et le conseil d'administration, instance de décision et d'orientation stratégique.

Cette organisation garantit ainsi une représentation équilibrée des intérêts sociaux et économiques, et favorise la pluralité des points de vue dans les décisions prises.

Le nouveau Conseil d'administration

Installé pour 4 ans, le nouveau Conseil d'administration est présidé madame Denise Valençon, secondée par 3 vice-présidents : messieurs Mickaël Llopart, Jean-Noël Fleury et Christophe Clapot lors de la séance du 18 mars. Il comprend 19 titulaires et 8 suppléants représentant les usagers, les employeurs, les travailleurs indépendants, les associations familiales, et des personnes qualifiées nommées par le préfet de région. Des représentants du personnel de la Caf y siègent également avec voix consultatives.



C. Clapot (CFDT), D. Valençon (CGT/FO), M. Llopart (CGT), J-N. Fleury (CFTC)

Quelles sont ses missions ?

Le conseil d'administration a pour mission de fixer les orientations politiques de la Caf et vote ainsi :

- les Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion conclus avec la caisse nationale,
- le budget de gestion et celui d'action sociale,
- l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la Caf.

Le saviez-vous ? Le Conseil d'administration décide de l'attribution **d'aides financières extralégales aux allocataires**, ainsi que **des aides aux partenaires** (associations, collectivités locales, entreprises privées) qui permettent de développer des services aux familles, en fonction des besoins du territoire.

Le Conseil d'administration suit également de près la qualité du service rendu aux allocataires et l'action de la Caf pour répondre aux besoins du département. Les administrateurs représentent également l'organisme dans plusieurs instances locales et sont en relation régulière avec les partenaires du département intervenant dans **les domaines du logement, de l'insertion, du handicap, de la petite enfance, de la jeunesse et de la vie sociale**.

Pour en savoir + : [CAF - Caf 01](#)

La Caf de l'Ain compte **103 848 allocataires**.
Elle a versé **671 315 315 €** de prestations légales
et d'aides sociales aux bénéficiaires aindinois **en 2024**